
1918

*Paru pour la première fois
en 1924 dans la revue « Krasnaïa
Liétopis » n° 1 (10)*

*Conforme à l'exemplaire
manuscrit du procès-verbal*

*Œuvres t. 26, pp. 530-531,
Paris-Moscou*

Lénine

Conférence du présidium du Soviet de Pétrograd

avec les représentants des organes du ravitaillement 14 (27) janvier 1918
[\[1\]](#)

I

Intervention sur les mesures à prendre contre la famine

I

Il résulte des renseignements fournis par Vladimirov que l'ancien rationnement doit être maintenu. Il faut prendre des mesures pour faire l'inventaire de ce qui se trouve à Pétrograd.

II

Toutes ces informations font ressortir la monstrueuse inactivité des ouvriers de Pétrograd. Les ouvriers et les soldats de Pétrograd doivent comprendre que personne, en dehors d'eux-mêmes, ne leur viendra en aide. Les abus sont évidents, la spéculation est monstrueuse, mais qu'ont fait les soldats et les ouvriers, au sein des masses, pour la combattre ?! Si l'on ne suscite pas l'initiative des masses, on n'arrivera à rien. Il faut réunir une assemblée plénière du Soviet et décider des perquisitions sur une

grande échelle à Pétrograd et dans les gares de marchandises. Chaque usine et chaque compagnie devront fournir des détachements pour les perquisitions, qui ne seront pas faites par des volontaires, mais par tout le monde, obligatoirement, sous peine de perdre sa carte de pain. Tant que nous ne recourrons pas à la terreur contre les spéculateurs, - tant que nous ne les fusillerons pas sur place, nous n'arriverons à rien. En outre, les pillards devront être également traités avec rigueur, c'est-à-dire fusillés sur place.

Les éléments cossus de la population doivent être privés de pain pendant trois jours, car ils ont des réserves de pain et d'autres denrées et peuvent se ravitailler au prix fort chez les spéculateurs.

2

Projet de résolution

Réunir en séance plénière le Soviet de Pétrograd et, pour lutter contre les spéculateurs et conjurer la famine, appliquer les mesures révolutionnaires suivantes :

1. Faire participer toute la masse des soldats et des ouvriers à la formation de plusieurs milliers de détachements (de 10 à 15 personnes, ou peut-être plus) tenus de consacrer chaque jour un certain nombre d'heures (trois à quatre heures, par exemple) au ravitaillement.

2. Les régiments et les usines qui ne fourniront pas régulièrement le nombre requis de détachements seront privés de cartes de pain et feront l'objet de mesures révolutionnaires de pression et de coercition.

3. Les détachements perquisitionneront aussitôt : 1° dans les gares, où ils visiteront les wagons de blé et en dresseront l'inventaire ; 2° sur les voies et dans les nœuds ferroviaires autour de Pétrograd ; 3° dans tous les entrepôts et dans les logements.

Des instructions pour les perquisitions, l'inventaire et les réquisitions seront mises au point par le présidium du Soviet de Pétrograd avec la participation de délégués des Soviets d'arrondissement ou par une commission désignée à cet effet.

4. Les détachements fusilleront sur place les spéculateurs pris en flagrant délit et dont la culpabilité sera tout à fait certaine. Les

membres des détachements dont la malhonnêteté aura été démontrée subiront la même peine.

5. Sur l'ensemble des détachements révolutionnaires chargés de prendre des mesures extrêmes pour conjurer la famine, on prélèvera les plus sûrs et les mieux armés, qui seront envoyés dans toutes les gares et dans tous les districts des principales provinces fournissant du blé. Ces détachements, aidés de cheminots mandatés par les comités locaux des chemins de fer, seront chargés : 1° de contrôler l'acheminement des trains chargés de blé ; 2° de contrôler le collectage et le stockage du blé ; 3° d'appliquer les mesures révolutionnaires les plus rigoureuses contre les spéculateurs et pour la réquisition des réserves de blé.

6. Toutes les fois qu'ils dresseront un procès-verbal de réquisition, d'arrestation, ou d'exécution, les détachements révolutionnaires requerront six témoins au moins, pris obligatoirement dans la population pauvre du proche voisinage.

Notes

Les notes rajoutées par l'éditeur sont signalées par [N.E.]

[1]. La Conférence du présidium du Soviet de Pétrograd avec les représentants des organes du ravitaillement fut consacrée à la pénible situation alimentaire des ouvriers et des soldats de la garnison de Pétrograd, qui touchaient une ration de 100 grammes de pain par jour. La conférence entendit le rapport du représentant de l'administration chargée du ravitaillement sur les perspectives de livraison de denrées alimentaires à Pétrograd et le rapport du représentant de la commission du déchargement des convois. Par décision du Conseil des Commissaires du peuple en date du 19 janvier (1er février), la ration de pain fut portée à 200 g pour toute la population de Pétrograd. [N.E.]
